



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENAY**

DEL2023/34

Date d'envoi de la convocation : 22 juin 2023
Date d'affichage de la convocation : 22 juin 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique dans la salle des cérémonies, le jeudi 29 mai 2023

Présents : Mme GIRAUD, M. CHOTARD, Mme LAMY, M. ROUVIER, Mme MAGAUD, M. HELOIRE, M. GRANDJEAN, M. SCHWOB, M. LEGAL, M. MICHAUD, M. RANEBI, M. DURAND, Mme COHEN, M. MADER, M. TOUZOT.

**Absents
excusés
ayant donné
procuration :** Mme LAURENT WILCYNSKI, pouvoir à Mme GIRAUD ; Mme SAVIN, pouvoir à Mme LAMY ; M. SOTHIER, pouvoir à M. ROUVIER ; Mme PIN, pouvoir à M. MICHAUD ; M. ANDRZEJEWSKI, pouvoir à Mme MAGAUD ; Mme MONNIER, pouvoir à M. HELOIRE ; M. FOUGERE, pouvoir à M. LEGAL ; Mme PARENT, pouvoir à M. GRANDJEAN ; Mme PILLON, pouvoir à M. SCHWOB ; Mme BAILLON, pouvoir à M. RANEBI ; M. LECLERC, pouvoir à Mme COHEN ; Mme PERRIN, pouvoir à M. MADER ; M. MAUGEIN, pouvoir à M. TOUZOT.

Absente : Mme KLINGELSCMITT.

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 15
Représentés : 13

Votants : 28
Absents : 1

Les membres présents forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur Bernard MICHAUD est désigné comme secrétaire de séance.

Signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association La Cécilienne

Rapporteur : Madame GIRAUD

Annexe : convention d'objectifs avec La Cécilienne (annexe 5)

La Ville de Genay met en œuvre un Projet éducatif de territoire et souhaite y associer les principales associations locales.

Considérant la culture comme un axe privilégié de la politique éducative et comme un vecteur de co-éducation : l'association – école de musique La Cécilienne a été ciblée.

La Ville de Genay dispose d'un espace dédié aux pratiques artistiques notamment musicales et théâtrale : l'espace Ganathain qu'elle met à disposition de l'association – école de Musique la Cécilienne.

Dans ce contexte, la Commune de Genay s'engage à soutenir financièrement la Cécilienne afin de lui permettre de poursuivre et de développer ses activités en faveur des habitants de Genay et du lien social.

La Cécilienne s'attachera à respecter les objectifs éducatifs dans l'accompagnement des jeunes en recherchant les meilleures conditions d'enseignement et de fonctionnement.

Il est proposé au Conseil municipal l'approbation d'une convention jointe en annexe qui définit les engagements réciproques des parties.

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** la convention d'objectifs entre la Commune de Genay et la Cécilienne pour la saison 2023-2024 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention.

VOTE	Pour	28	
	Abstention	0	
	Contre	0	
<i>Adopté à l'unanimité</i>			

*Pour Extrait Conforme,
Le Maire, Valérie GIRAUD*

Acte certifié exécutoire après

- transmission en Préfecture le 30 juin 2023

- publication sur le site internet de la Ville le 30 juin 2023

